

LES CONGRÈS OUVRIERS

LE CONGRÈS SOCIALISTE INTERNATIONAL DE 1889, DIT "DE LA RUE DE LANCRY".

Le Congrès de la rue de Lancry, organisé par le parti possibiliste, ouvrit le 15 juillet, 92 Fédérations et Chambres syndicales de Paris et de la Seine étaient représentées par 252 délégués, 52 délégués de province représentaient 40 Chambres syndicales et groupes divers.

De la Belgique, 8 délégués, parmi lesquels MM. Vandervelde, Verrycken et Defnet, représentaient 13 Chambres syndicales, plus 50 ligues et groupes composés de 204.000 membres; 3 délégués espagnols représentaient 25.000 membres: 3 délégués portugais: 13 sociétés et 25.000 ouvriers; 2 délégués danois: 70 Chambres syndicales et 20.000 membres; 12 délégués italiens, parmi lesquels Amilcare Cipriani et Costa Andréa; 2 délégués hollandais: 45 groupes et sociétés diverses et 73 Chambres syndicales (1); 4 délégués américains représentaient 200.000 membres; 39 délégués anglais: 214.043 membres; 6 délégués d'Autriche-Hongrie étaient envoyés par 89 sociétés et 35 villes.

Il n'y avait qu'un délégué suisse et un délégué polonais.

M. Joffrin leur souhaita la bienvenue, au nom du Conseil municipal - il pouvait même dire: au nom de la majorité de ce Conseil. *"Les princes boudent l'exposition, dit-il; en revanche, voici les peuples réunis à Paris, Paris les préfère. Ils pourront dire que la France ne veut que la paix, une paix honorable à l'extérieur, et la République à l'intérieur, car le lion populaire, un moment affaissé, saura broyer sous sa puissante mâchoire cette ridicule boulangerie qui met, au plus offrant nos libertés à l'encan".* (Cris: *Vive la sociale! A bas Boulanger!*).

MM. Bowen, délégué des *Knights of Labor*, Andréa Costa et Croce répondirent au discours de M. Joffrin.

La question de la fusion des deux Congrès devait préoccuper l'opinion des délégués. Certains s'entremettent pour arriver à la conciliation, mais en vain. De part et d'autre, existe une hostilité trop violente pour qu'on pût espérer la voir céder devant l'intérêt supérieur de la classe ouvrière.

M. J. B. Clément dépose la motion suivante:

Considérant que l'union entre les socialistes révolutionnaires et que la fusion des deux Congrès internationaux ouvriers répondent aux sentiments des délégués français et étrangers réunis rue de Lancry, au Congrès international organisé par la Fédération des travailleurs socialistes de France;

Considérant en outre que la Commission d'organisation de ce Congrès a fait appel à tous les groupements ouvriers socialistes français et étrangers sans distinction d'école et qu'elle aurait été heureuse qu'on répondit à son appel;

Que les portes de ce Congrès ont été et sont ouvertes toutes grandes à toutes les bonnes volontés, à toutes les intelligences, à tous les dévouements;

Qu'en conséquence, il n'y a plus lieu de discuter sur la question de l'union ou de la fusion;

Nous demandons que la discussion ne repose que sur les bases à établir au point de vue de l'Union et de la fusion des deux Congrès.

(1) Ces délégués reçurent par la suite l'ordre d'adhérer à l'autre Congrès et de quitter celui-ci.

Pendant ce temps, dans l'autre Congrès, deux propositions étaient déposées, l'une par M. Domela Nieuwenhuis, l'autre par M. Liebknecht. La première était repoussée, la seconde votée (2).

A ces propositions, le Congrès de la rue de Lancry répondait en acceptant la fusion, à condition que les délégués du Congrès marxiste feront valider leur mandat par nationalité, dans le Congrès unique.

La délégation italienne, qui avait reçu mandat d'assister aux deux Congrès, fut chargée de porter cette réponse au Congrès marxiste, qui répliqua par la lettre suivante:

Citoyens,

Au nom du Congrès ouvrier socialiste international, réuni, 42, rue Rochechouart, en vertu des décisions des Congrès de Bordeaux et de Troyes, et de la conférence internationale de La Haye, nous vous communiquons la décision prise par le bureau permanent, mandaté à cet effet, au sujet de cette lettre:

Après la résolution votée par lui hier, notre Congrès ne saurait consentir qu'à l'union pure et simple des deux Congrès n'ayant fait et ne faisant aucune restriction, n'ayant posé et ne posant aucune condition, il n'en accepte aucune.

Pour le bureau: Le Secrétaire: R. Lavigne. Le Président: Wilhem Liebknecht.

Résumons rapidement les travaux du Congrès de la rue de Lancry:

La question des huit heures, est résolue par l'affirmative. La discussion n'offre rien d'important.

Sur la question de l'*Entente internationale*, M. Aveling (Anglais), dépose et fait adopter par le Congrès à l'unanimité le vœu suivant:

«Que des lois d'Etat et municipales soient promulguées pour l'adoption d'un double langage courant, savoir: français-anglais, pour être enseigné en même temps dans les écoles de France, et nous de notre côté, anglais-français dans les lycées et écoles libres ou dotées; aux autres nations d'adopter au moins un des doubles langages courants, par exemple: allemand-anglais ou allemand-français, hollandais-anglais ou hollandais-français, italien-anglais ou italien français; celui qui pourrait le mieux répondre aux désirs ou besoins de chaque nation. En un mot que l'un de ces deux langages universels, l'anglais ou le français, soit enseigné côte à côte avec la langue maternelle de chaque nation».

Le Congrès se flatte de réorganiser l'*Internationale*. M. S. Headingley le dit en propres termes, lorsque la proposition suivante est présentée, par le Comité d'organisation du Congrès, sur la deuxième question.

«Le Congrès,

Désireux d'établir des relations permanentes entre les organisations des différents pays, mais résolu à ne pas laisser porter atteinte à l'autonomie de ces organisations,

Décide:

1- Que des relations permanentes doivent être établies entre les organisations socialistes des différents pays, mais que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, ces relations ne pourront porter atteinte à l'autonomie des groupements nationaux, ceux-ci étant les seuls et meilleurs juges de la tactique à employer dans leur propre pays;

(2) Proposition Domela Nieuwenhuis:

«Le Congrès regrette que tous les efforts pour s'unir en un seul Congrès n'aient pas abouti. Considérant que l'ordre du jour des deux Congrès est presque le même; considérant que l'union des travailleurs du monde est le devoir de tous; déclare que le Congrès est prêt à une fusion avec l'autre et demande que les mandats des deux Congrès ne soient pas contestés par les uns ou par les autres; décide que cette résolution sera communiquée à l'autre Congrès et qu'aussitôt qu'il aura accepté une pareille résolution, ce Congrès-ci nommera une Commission pour s'entendre avec la Commission de l'autre Congrès (Repoussée).

Proposition Liebknecht:

«Le Congrès reconnaît que les membres de la Conférence et du Comité parisien de l'organisation ont fait preuve de leur désir sincère d'amener une entente de tous les partis socialistes et organisations ouvrières au sujet du Congrès international et regrette que les démarches faites pour l'entente et l'union n'aient pas abouti;

Mais considérant que l'union des prolétaires est la condition indispensable de l'émancipation des prolétaires et qu'en conséquence, il est du devoir de tout socialiste démocrate de ne négliger aucune tentative qui puisse aider à supprimer les discordes, le Congrès déclare qu'il est prêt encore à l'entente et à l'union, pourvu que les groupes de l'autre Congrès acceptent une discussion dans ce sens et que tous les membres de ce Congrès puissent accepter » (Adoptée).

- 2- Qu'une invitation sera adressée aux Chambres syndicales et groupes corporatifs pour qu'ils se fédèrent nationalement et internationalement;
- 3- Que la création d'un bulletin international rédigé en plusieurs langues sera proposée à l'étude des partis socialistes des différents pays;
- 4- Qu'il y a lieu de demander à chaque organisation ouvrière de délivrer à ceux de ses membres qui changent de résidence une carte destinée à les faire reconnaître par leurs frères de tous les pays;
- 5- Que dans chaque pays des Comités seront établis, s'il n'en existe pas, pour entretenir des relations internationales dans l'ordre corporatif et dans l'ordre politique et social;
- 6- Que chaque année, et pour l'année seulement, le Comité national d'un pays fera l'office d'un organe central international de correspondance. Il est interdit à ce Comité de prendre une décision quelconque sortant du rôle qui lui est dévolu.

Sur la troisième question: *Des conditions patronales et de l'intervention des pouvoirs publics*, M. Allemane fait voter les résolutions suivantes:

Considérant que nous ne verrons la véritable fin des coalitions patronales et financières, nationales et internationales que le jour où le prolétariat universel sera assez fortement organisé pour s'emparer des forces productives, et organiser, au mieux des intérêts de la collectivité humaine, la production et l'échange des produits;

Considérant, d'autre part, que cette organisation ouvrière réclamera de longs efforts et qu'il convient d'aviser au plus tôt;

Le Congrès décide:

Les organisations ouvrières de chaque pays devront mettre en demeure les pouvoirs publics de s'opposer, en vertu des lois existantes ou à élaborer, à toutes coalitions ou "rings", ayant pour but d'accaparer, soit la matière première, soit les objets de première nécessité, soit le travail.

A ces résolutions, M. Burrows, délégué américain, fait ajouter les suivantes:

Considérant, d'autre part, les immenses difficultés, en l'état actuel du capitalisme, d'empêcher par une loi la formation des trusts;

Le Congrès exhorte les travailleurs à faire tous les efforts possibles pour s'organiser de telle façon qu'ils puissent saisir, le moment venu, les moyens de production et de distribution accaparés par les monopoles actuels, afin de les utiliser en vue du bien-être de la nation et non pour une seule classe privilégiée.

Le prochain Congrès international fut fixé pour 1891 et devait se tenir à Bruxelles.

Léon de SEILHAC

"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 150 à 156
